

*L'an deux mil-vingt-un et le lundi vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le seize avril 2021, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.*

Étaient présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL représentée par Mme Mélanie BOCCALON.

Excusé : M. Christian BAÏSSE.

*Monsieur Daniel CAMP a été nommé Secrétaire de Séance.*

*Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter, à la demande de Monsieur le Trésorier, 3 délibérations modificatives portant sur des modification d'articles afin de pouvoir procéder au paiement de fournisseurs. Le Conseil municipal unanime accède à la requête de Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :*

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2021
- 2 - Approbation - Nomination des rues et voies ;
- 3 - Acquisition de l'observatoire le Nautonier et de la parcelle attenante – autorisation de signature
- 4 - Réparation voirie intercommunale suite intempéries 2020 - Plan de financement
- 5 - Réparation voirie communale suite intempéries 2020 - Plan de financement
- 6 - Désignation d'un Délégué au Conseil d'Administration de P.E.G.A.A.S.E. - annule et remplace délibération 2021-15
- 7 - Subvention exceptionnelle ALMA
- 8 - Subvention Création association U.B.A.

**0 – Rajout à l'ordre du jour : Délibérations Modificatives**

Comme exposé en début de séance Monsieur le Maire présente les délibérations modificatives

**- DM n°1 : programme n°563 Voirie Dégâts**

*Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021, à l'unanimité.*

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2152	563			Installation voirie	440 250,00 €
<b>Total</b>						<b>440 250,00 €</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2135	563			Aménagements de construction	- 440 250,00 €
<b>Total</b>						<b>- 440 250,00 €</b>

**- DM n°2 : programme n°564 Voirie 3 CT**

*Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021, à l'unanimité.*

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2152	563			Installation voirie	390 000,00 €
<b>Total</b>						<b>390 000,00 €</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2135	563			Aménagements de construction	- 390 000,00 €
<b>Total</b>						<b>- 390 000,00 €</b>

**- DM n°3 : programme n°570 Création de parking**

*Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021, à l'unanimité.*

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2152	563			Installation voirie	8 000,00 €
<b>Total</b>						<b>8 000,00 €</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2135	563			Aménagements de construction	- 8 000,00 €
<b>Total</b>						<b>- 8 000,00 €</b>

## **1 – Approbation du procès-verbal**

L'approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021, est ajourné à la prochaine séance suite à la demande de modification de Monsieur Raoul de RUS, Conseiller Municipal.

## **2 - Approbation - Nomination des rues et voies**

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, l'identification et la localisation de toutes les habitations du territoire montredonnais est un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique et facilitera par ailleurs le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes etc...), le travail des préposés de La Poste et d'autres services publics et commerciaux, la localisation GPS, ....

Monsieur le Maire précise que la constitution de l'adressage a été confiée à Tigéo (Tarn Information Géographique), association Loi 1901 opérationnelle depuis le 1er février 2013 dont l'objet principal est la promotion et le développement de l'usage de l'information géographique sur le territoire du Tarn.

La dénomination et le numérotage des voies communales constituent une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

S'agissant du numérotage, Monsieur le Maire précise que sur l'existant, notamment au niveau du bourg, la numérotation continue (2, 4, 6, .../ 1, 3, 5 ...) a été conservée. Pour ce qui est de la numérotation sur les voies créées, c'est la numérotation métrique qui a été appliquée (distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation) ce qui facilitera dans le futur l'insertion de nouvelles habitations.

Monsieur le Maire propose d'approuver la liste annexée ci-après répertoriant toutes les voies de la Commune (existantes et/ou créées). Au cours de la lecture des modifications ont été apportées et seront transmises à TIGEO.

Allée de Laylayé	Chemin de la Pinié	Chemin du Mas de Lenge
Avenue de Roquemaure	Chemin de la Plaine des Cabadous	Chemin du Moulin de Cadas
Avenue des Docteurs Lavergne	Chemin de la Pommarédié	Chemin du Moulin du Barthas
Avenue des Pyrénées	Chemin de la Raynalié	Chemin du Plégadou
Chemin Bezidelen	Chemin de la Réboulié	Chemin du Stade
Chemin Canto Coucut	Chemin de la Réveillé	Chemin du Triol
Chemin de Barrau	Chemin de la Sabatarié	Chemin du Val d'Agout
Chemin de Bel Air	Chemin de la Salvanié	Chemin du Verdier
Chemin de Bennac	Chemin de la Saularié	Chemin de la Guillonnié
Chemin de Bezan	Chemin de la Séguinié	Chemin la Vaurinié
Chemin de Blaucavet	Chemin de la Souque	Domaine de Laylayé
Chemin de Bonnafous	Chemin de la Valadié	Grand'Rue
Chemin de Bousségous	Chemin de Ladrech	Hameau de Bellemène
Chemin de Bouyrois	Chemin de Lafargue	Hameau de Blaucau
Chemin de Boyer	Chemin de Lagrange	Hameau de la Camboussié
Chemin de Brescou	Chemin de Lagriffoul	Hameau de la Cormarinié
Chemin de Cabrilles	Chemin de l'Arthuzié	Hameau de la Lautardié
Chemin de Calmès	Chemin de Laval	Hameau de Saint-Amans de Négrin
Chemin de Castelfranc	Chemin de Lavaur	Hameau de Savin
Chemin de Castelnau	Chemin de l'Hiou	Hameau de la Lacazalié
Chemin de Cornebise	Chemin de Lissard	Hameau du Payssel
Chemin de Crozes	Chemin de Loustalnau	Impasse de La Borie Nove
Chemin de Ficartel	Chemin de Lusclade	Impasse du Chais
Chemin de Fourcaric	Chemin de Mènebarbe	Lotissement Les Pougetiés

Chemin de Gau	Chemin de Montréal	Lotissement Les Quatre Vents
Chemin de Ginestet	Chemin de Montredon	Passage de Pezines
Chemin de Goutte de Fau	Chemin de Parry	Place Saint-Jean
Chemin de Granquié	Chemin de Peyre Blanche	Route d'Arifat
Chemin de Jalan	Chemin de Prat Basset	Route de Bézergues
Chemin de la Bassié	Chemin de Puech Gourdou	Route de Cambon
Chemin de la Besse	Chemin de Puech Redon	Route de Castres
Chemin de la Bessouze	Chemin de Revélou	Route de la Croisille
Chemin de la Borie Maigre	Chemin de Rigou	Route de la Lautardié
Chemin de la Boulouyé	Chemin de Rolland	Route de La Rigalié
Chemin de la Bruninquillé	Chemin de Roucayrols	Route de La Sigourre
Chemin de la Bruyère	Chemin de Rufis	Route de La Tailladié
Chemin de la Calmetié	Chemin de Vialavert	Route de Lacaune
Chemin de la Carraussinié	Chemin des Camps	Route de Lafenasse
Chemin de La Carretièrre	Chemin des Clots	Route de l'Hom
Chemin de la Carventié	Chemin des Combettes	Route de Paulhe
Chemin de la Cendrié	Chemin des Fées	Route de Réalmont
Chemin de la Chabbalarié	Chemin des Galinières	Route de Roquecourbe
Chemin de la Clauzelié	Chemin des Mines	Route de Saint-Amans de Négrin
Chemin de la Combessié	Chemin des Rousseillès	Route de Saint-Pierre
Chemin de la Combessié Basse	Chemin des Vergnes	Route de Travaret
Chemin de la Coste	Chemin du Barrage	Route de Vabre
Chemin de La Croix du Cerisier	Chemin du Barthas	Route des Deux Monts
Chemin de la Daurade	Chemin du Bessou	Route des Mines
Chemin de la Fontasse	Chemin du Bosc	Rue de La Halle
Chemin de la Fourezié	Chemin du Budel	Rue de Riou
Chemin de la Gabarié	Chemin du Buguet	Rue des Anciens Combattants
Chemin de la Gayé	Chemin du Cavaillé	Rue des Prairies
Chemin de la Goussarié	Chemin du Coustou	Rue des Tisserands
Chemin de la Grancarié	Chemin du Cugnet	Rue du 19 Mars 1962
Chemin de la Jaladié	Chemin du Fraysse	Rue du Foirail
Chemin de la Maroutié	Chemin du Fustié	Rue du Globe
Chemin de la Montaudié	Chemin du Gouncas	Rue du Pont Vieux
Chemin de la Nappié	Chemin du Griffoulet	Rue du Vieux Chêne
Chemin de la Peyretié	Chemin du Gris	

Monsieur le Maire remercie l'agent communal pour le temps passé sur ce dossier complexe mais aussi Madame Stéphanie DOMS référente de TIGEO et les élus qui ont participé aux rectifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION de Madame Aline COUTAREL conseillère municipale représentée par Madame Mélanie BOCCALON et 17 voix POUR) :

- APPROUVE la liste des voies dressée par l'association Tigéo ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- CHARGE Monsieur le maire d'informer les propriétaires par les moyens de son choix ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de panneaux de signalisation et de la numérotation ;
- PRECISE que l'acquisition de plaques et de numéros seront à la charge de la Commune ;
- ACCEPTE le mandatement de toutes les factures afférentes à cette affaire dans la limite du budget attribué au programme d'investissement N°575 « Numérotation commune ».

### **3 - Acquisition de l'observatoire le Nautonier et de la parcelle attenante – autorisation de signature**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet déjà évoqué en séance d'acquiescer la tour du château de Castel franc dite « Observatoire Le Nautonier » dans un souci de préservation, de valorisation et de maintien dans le patrimoine local de ce bien historique, dans le cadre de la mise

en vente de la propriété.

Par mail en date du 20 janvier 2021, les propriétaires du château de Castel franc, ont fait une offre pour ce bien. Après négociation, les propriétaires ont accepté la proposition de la Commune pour l'acquisition de « l'Observatoire Le Nautonier » située sur la parcelle cadastrée AR 29 d'une contenance de 2 165 m<sup>2</sup> et une parcelle de terrain attenante d'une contenance de 2 555 m<sup>2</sup> cadastrée AR 91 pour un montant global de 50 000,00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents à intervenir pour concrétiser cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir la tour du château de Castel franc dite « Observatoire Le Nautonier » située sur la parcelle cadastrée AR 29 d'une contenance de 2 165 m<sup>2</sup> et une parcelle de terrain attenante d'une contenance de 2 555 m<sup>2</sup> cadastrée AR 91 ;
- APPROUVE le prix d'achat de 50.000,00 € (cinquante mille euros) pour les parcelles AR 91 et 29 ;
- PRÉCISE que les frais notariés seront à l'entière charge de la Commune ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ces acquisitions et notamment l'acte notarié.

#### **4 - Réparation voirie intercommunale suite intempéries 2020 - Plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle les inondations qui ont touché la commune le 11 mai 2020 et occasionné de multiples détériorations sur des équipements publics. Comme cela avait été signalé lors du conseil municipal du 29 juin 2020, un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle avait été déposé auprès des services préfectoraux le 18 mai 2020. L'état de catastrophe naturelle par inondations et coulées de boue a été reconnu par l'arrêté préfectoral du 16 juin 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge le coût des travaux de réparation de la voirie intercommunale. Il précise que le coût définitif des travaux sera arrêté au moment de la réception des travaux.

Le coût des travaux envisagés s'élève à 136 925,14 € HT soit 164 310,17€ TTC dont 27 385,03 € de TVA. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

	%	Montant d'aides	FCTVA	Autofinancement
Etat	40 % du HT	54 770,06 €		
Conseil régional	20 % du HT	27 385,03 €		
Département*	20 % du HT Plafonnée à 10 000 €*	10 000,00 €		
Autofinancement				44 770,05 €
FCTVA	16,404 % du montant HT		22 461,20 €	
TVA restante à charge De la collectivité	3,596 % du HT			4 923,83 €
		<b>92 155,09 €</b>	<b>22 461,20 €</b>	<b>49 693,88 €</b>

*\* La subvention est plafonnée sur une base de 50 000 € H.T.*

En outre, en l'absence d'information sur le versement des dites subventions, Monsieur le Maire propose que 50 % du coût des travaux soit versé à la réception et le solde dès la notification des subventions attendues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** la prise en charge du coût des travaux de réparation de la voirie intercommunale ;
- **PRÉCISE** que le coût définitif des travaux sera arrêté au moment de la réception des travaux ;

- **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel proposé dans la mesure où les services de l'Etat, du Conseil Régional et le Conseil Départemental accorderaient les subventions demandées ;
- **AUTORISE** le mandatement de 50 % du coût des travaux, versé à réception des travaux ;
- **DIT** que le solde des travaux sera mandaté dès notification des subventions attendues ;
- **CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **5- Réparation voirie communale suite intempéries 2021 - Plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle les inondations qui ont touché la commune le 11 mai 2020 et occasionné de multiples détériorations sur des équipements publics de la commune. Comme cela avait été signalé lors du conseil municipal du 29 juin 2020, un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle avait été déposé auprès des services préfectoraux le 18 mai 2020. L'état de catastrophe naturelle par inondations et coulées de boue a été reconnu par l'arrêté préfectoral du 16 juin 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge le coût des travaux de réparation de la voirie communale. Il précise que le coût définitif des travaux sera arrêté au moment de la réception des travaux.

Le coût des travaux envisagés s'élève à 229 949,03 € HT soit 275 938,84 € TTC dont 45 989,81 € de TVA.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

	%	Montant d'aides	FCTVA	Autofinancement
Etat	40 % du HT	91 979,61 €		
Conseil régional	20 % du HT	45 989,81 €		
Département*	20 % du HT Plafonnée à 10 000 €* 	10 000,00 €		
Autofinancement				81 979,61 €
FCTVA	16,404 % du montant HT		37 720,84 €	
TVA restante à charge De la collectivité	3,596 % du HT			8 268,97 €
		<b>147 969,42 €</b>	<b>37 720,84 €</b>	<b>90 248,58 €</b>

*\* La subvention est plafonnée sur une base de 50 000 € H.T.*

En outre, en l'absence d'information sur le versement des dites subventions, Monsieur le Maire propose que 50 % du coût des travaux soit versé à la réception et le solde dès la notification des subventions attendues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** la prise en charge du coût des travaux de réparation de la voirie communale ;
- **PRECISE** que le coût définitif des travaux sera arrêté au moment de la réception des travaux ;
- **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel proposé dans la mesure où les services de l'Etat, du Conseil Régional et le Conseil Départemental accorderaient les subventions demandées ;
- **AUTORISE** le mandatement de 50 % du coût des travaux, versé à réception des travaux ;
- **DIT** que le solde des travaux sera mandaté dès notification des subventions attendues ;
- **CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **6 - Désignation d'un Délégué au Conseil d'Administration de P.E.G.A.A.S.E. - annule et remplace délibération 2021-15**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-15 du 24 février-2021 par laquelle le Conseil Municipal avait désigné Mesdames **Mélanie BOCCALON**, **Pascale BARNAL GRAND** et **Pauline MARCOU MADER** en qualité de déléguées titulaires et Monsieur **Daniel CAMP**, Madame **Claude HUET** et Madame **Hélène POLDERVAART** comme délégués suppléants respectifs au conseil d'administration de l'association P.E.G.A.A.S.E.

Suite à la transmission de cette délibération les membres du bureau de ladite association ont fait parvenir à la commune les statuts de l'association P.E.G.A.A.S.E. modifiés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 juillet 2020 au cours de laquelle il a été décidé entre autres de modifier l'article 4 des statuts comme suit : « *sont membres de droit... un Conseiller Municipal...* » à la place de « *sont membres de droit... messieurs les Conseillers Municipaux...* ».

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un délégué au Conseil d'Administration de P.E.G.A.A.S.E qui pourra être remplacé en cas d'indisponibilité par un membre du conseil municipal dument mandaté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- PREND note de la modification des statuts de P.E.G.A.A.S.E. ;
- ANNULE la délibération n°2021-15 du 24 février-2021 ;
- DESIGNE Monsieur le Maire ou son représentant en qualité de délégué membre au conseil d'administration de l'association (P.E.G.A.A.S.E.).

### **7 - Subvention exceptionnelle ALMA**

Annuellement l'Association de Lutte contre les Maladies Animales (A.L.M.A.) du Tarn demande une cotisation pour les actions sanitaires collectives et d'identification des animaux.

Pour établir le montant de la subvention sont pris en compte, le nombre d'habitant multiplié par un taux auquel s'ajoute le nombre de bovins enregistrés dans la commune multiplié par un taux. Pour 2020 la subvention demandée s'élevait à 638,63 €.

Il rappelle le problème des chèvres sauvages divaguant sur la commune. Dans le cadre d'une prochaine capture par le biais de l'association Brigitte Bardot, des membres de l'association se sont rendu sur les lieux afin d'observer et de quantifier les animaux. Il en ressort qu'essentiellement ce sont des chèvres sauvages et très peu de chèvres ensauvagies, ce qui rendra l'affaire plus délicate du fait que la majorité de ces chèvres n'ont jamais eu de contact avec les humains. De nombreuses naissances ayant entraînés des divisions de troupeaux voire des isollements d'animaux, celle-ci devrait se dérouler sur plusieurs mois. De plus au vu de la conjoncture des lieux, il est envisageable que certaines chèvres succombent suite à des chutes, si tel est le cas la commune devra faire appel aux services d'équarrissage, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'ALMA pour 2021 lorsque l'appel de cotisation sera transmis à la commune afin de limiter les frais en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- DECIDE d'adhérer à l'Association de Lutte contre les Maladies Animales (A.L.M.A.) du Tarn du montant qui sera indiqué sur l'appel de cotisation 2021.

### **8 - Subvention de création Association UBA (Un Bel Avenir pour Montredon)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention émanant d'une nouvelle Association nommée : « un Bel Avenir pour Montredon ».

Faisant référence aux statuts adressés aux élus en amont de la séance du conseil municipal, il fait le constat que les noms des membres du bureau n'ont pas été communiqués à la commune.

Il précise que sur l'article 11 des statuts de l'association est indiqué que les Assemblées Générales ont lieu au premier trimestre de l'année si tel en a été le cas aucun bilan financier et moral n'a été remis à la commune condition sine qua non dans l'attribution de subvention en sus du bilan financier prévisionnel. Celui-ci a été remis à la commune mais n'apparaissent que les dépense de fonctionnement mais aucune recette.

Il propose au conseil municipal d'ajourner ce point à un prochain conseil municipal pour manque d'information.

Monsieur le Maire précise que la collectivité apportera tout de même le soutien matériel pour la vente de fleur qui se déroulera samedi prochain.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur le report à une séance ultérieure de la

demande de subvention. Messieurs Alain JAME et Raoul de RUS, conseillers municipaux, annoncent qu'ils ne prennent pas part. Monsieur le Maire demande à Madame Claude HUET, conseillère municipale, de ne pas prendre part, celle-ci refuse et certifie qu'elle n'est pas membre de l'association. Monsieur le Maire précise que son nom est mentionné dans les statuts bien que sa signature n'y apparaisse pas. Celle-ci accède donc à la demande de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité se range à la proposition de Monsieur le Maire.

## **9 – Questions diverses**

9 a QUESTION DE MONSIEUR ALAIN JAME :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des questions orales qui lui ont été adressées en amont à la séance par Monsieur Alain JAME, Conseiller municipal, dont Monsieur Raoul de RUS fait la lecture.

Questions relatives au club de rugby suite à une rencontre entre Monsieur Alain JAME et les responsables du rugby : Pourquoi tous ces travaux ne se font pas et pourquoi ces refus ?

▣ Abri des arbitres et filets de protection des véhicules stationnés sur le parking :

Monsieur le Maire explique que le matériel a été réceptionné, les rencontres sportives étant suspendus en raison de la crise sanitaire, celui-ci sera mis en place en temps voulu.

▣ Accès internet afin de réaliser les feuilles de match et autres :

Monsieur le Maire trouve la question malvenue étant donné que le nécessaire a été fait depuis un certain temps, en effet la salle de Lourtal a été relié à la box du planétarium.

▣ Demande d'un local destiné à stocker le matériel (réalisé en autofinancement) :

Le local du camping a été proposé à cet effet mais le club a refusé en raison de la distance. Monsieur le Maire précise qu'un chariot pourra très bien pallier à ce problème certains club appliquent cette solution.

Madame Marie-Line CLUZEL, Conseillère Municipale, s'étonne que les demandes soient adressées à Messieurs Alain JAME et Raoul de RUS.

▣ Installation de WC extérieurs supplémentaires :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le stade est composé de 2 WC extérieurs et 1 intérieur situés respectivement dans la salle de Lourtal, aux anciens et nouveaux vestiaires. Pour la création de sanitaires supplémentaires, la collectivité serait obligée de faire appel à un architecte car le stade est un établissement recevant du public ce qui entraîne certaines normes à respecter en particulier les normes d'accessibilité.

▣ Tracé des bandes blanches et la mise en place des poteaux de but :

Monsieur le Maire réitère que tout ceci sera réalisé au moment opportun.

Madame Dominique GODOT RAMADE, Conseillère Municipale, rejoint l'idée de Madame Marie-Line CLUZEL, d'autant plus que Monsieur le Maire précise que le Président de l'Olympique Montredonnais se rend régulièrement à la Mairie.

▣ Un randonneur a signalé l'effondrement partiel d'un petit pont faisant parti du patrimoine rural, situé sur le ruisseau de Moynes (entre Moynes et la Raynalié) :

Monsieur Jean-François COMBELLES, Adjoint Maire, en charge de la voirie et réseaux divers précise que le devis de l'entreprise CALVET est signé mais qu'il est formellement interdit par la loi d'intervenir sur des cours d'eau du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai. Les travaux seront donc engagés ultérieurement.

▣ Pourquoi les convocations aux réunions du conseil municipal ont lieu à 20h30 en séance publique en période de confinement, proposition de les décaler au samedi :

Monsieur le Maire et plusieurs élus n'étant pas favorable à ce projet, il propose au conseil municipal de se prononcer sur la tenue des séances du conseil municipal le samedi. Seuls Messieurs David FRANCO, Alain JAME et Raoul de RUS se prononcent pour le déroulement des conseils municipaux le samedi, les autres élus s'opposent à la proposition.



☐ *Solutions pour remédier au problème d'affichage dans le hall d'entrée de la mairie :*  
Monsieur le Maire propose que les personnes demandent à l'accueil l'accès aux documents affichés, leur demande peut être faite par mail.

Une affiche allant dans ce sens sera affichée dans le hall de la mairie.

9 b COMMUNICATION :

Monsieur le Maire demande à Madame Claude HUET de stopper les insultes à son encontre sur les réseaux sociaux.

*Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h00.*

**Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021**

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	BOCCALON Mélanie	
	BAÏSSE Christian	Excusé
	LESCURE Jean-Pierre	
	CLUZEL Marie-Line	
	GODOT-RAMADE Dominique	
	BRU Jean-Marie	
	CAMP Daniel	
	BARNA-LEGRAND Pascale	
	FRANCO David	
	POLDERVAART Hélène	
	MARCOU MADER Pauline	
	COUTAREL Aline <i>(représentée par BOCCALON Mélanie)</i>	
	JAME Alain	
	HUET Claude	
	DERUS Raoul	